



Union fédérale des  
Consommateurs – QUE CHOISIR  
– de Nouvelle Calédonie



**Ensemble Pour La  
Planète**

Initiative citoyenne pour  
la Nature et l'Homme

## **Communiqué de presse**

### **Retrait de 21 pesticides par la Cour Administrative d'Appel de Paris !**

Plusieurs années d'engagement acharné de nos associations pour une prise en compte de la préservation de la santé humaine et de l'environnement viennent d'être une nouvelle fois récompensées : le 14 juin 2012, la Cour Administrative d'Appel de Paris, a annulé l'homologation de 21 produits phytosanitaires à usage agricole. Ces 21 produits (\*) contiennent **des substances actives interdites en Union Européenne ou sont interdits en France.**

**Ces produits ne peuvent désormais être ni importés, ni stockés, ni mis sur le marché, ni utilisés.**

Cette victoire ne doit cependant pas occulter les défaillances récurrentes de l'administration et l'absence de réelle volonté politique de favoriser des productions végétales saines préservant la santé publique et l'environnement.

Aucune directive en ce sens n'orientant leur action, les services chargés de l'agriculture permettent la poursuite de l'importation de produits dangereux par diverses décisions qui, ne respectant même pas les règles existantes, sont régulièrement annulées par les juridictions administratives.

Depuis 5 ans, nous tirons la sonnette d'alarme: irrespect des procédures officielles d'homologation, non prise en compte du principe de précaution, vide juridique sur les produits phytosanitaires destinés aux jardins publics ou privés et sur les produits chimiques à usage autre qu'agricole (traitement anti-termites par exemple)...

Ni le consommateur calédonien ni l'environnement ne sont protégés par nos autorités locales.

Pour l'UFC  
Le président  
Michel DAVAREND

Pour EPLP  
la présidente  
Martine CORNAILLE

Nouméa, le 19 juillet 2012

**CONTACTS PRESSE : 81 86 08 et 93 55 81**

(\*)BIFFEN 100, TALSTAR 100 EC, TALSTAR 80 SC, PI LAN 25 WP, HORTXINE, PYLON, PENNSTYL600 FLOW, EPTAM, TERRAZOLE 35 WP, RAMROD FLOW, AUTHORITY SC, TRADIANOL DA 480, PROCLAIM, HALO 750 WG, SEMPRA, MALDISON 500, SUNDOMIL, LANNATE, ELECTRA 225, METOVER, OBERON 2SC.

- **Exemples de substances actives (*en Italiques*) interdites en Union Européenne présentes dans 5 des 21 produits : *EPTC* (EPTAM), *ETRIDIAZOLE* (TERRAZOLE 35 WP), *PROPACHLORE* (RAMROD FLOW), *SULFENTRAZONE* (AUTHORITY SC), *HALOSULFURON-METHYL* (SEMPRA).**

### ***Etridiazole***

- cancérigène probable pour l'homme (groupe B2, « sufficient evidence in animals and inadequate or no evidence in humans ») par l'agence de protection environnementale américaine (US EPA).
- catégorie 3 des substances dangereuses par l'Union Européenne (risque possible d'effets irréversibles - le cancer étant cité).
- Perturbateur endocrinien potentiel (catégorie 2) pour l'Union Européenne et le WWF (sur la base des informations de l'UE).
- classé n°304 (sur 422 substances) de la liste noire de Greenpeace : cancérigène.

### ***Propachlore***

- classé comme cancérigène (groupe L1) par l'agence de protection environnementale américaine (US EPA).
- est connu pour avoir des effets sur la reproduction et le développement (Pesticide Properties Database, <http://sitem.herts.ac.uk/aeru/footprint/fr/index.htm>)
- classé n°225 (sur 422 substances) de la liste noire de Greenpeace : cancérigène, reprotoxique.

- **Exemples de 5 produits interdits en France (substances actives *en Italiques*) : MALDISON 500 (*MALATHION*), SUNDOMIL (*METALAXYL*), LANNATE et ELECTRA 225 (*METHOMYL*), OBERON 2SC (*SPIROMEFISEN*)**

### ***Malathion***

EU : Les autorisations sont limitées aux utilisateurs professionnels.

L'utilisation du Malathion a été interdite en France à compter du 1er décembre 2008. Son usage est autorisé comme Biocide uniquement (désinsectisation locaux stockage / animaux).

- PAN Bad Actor
- Liste Noire de Greenpeace
- perturbateur endocrinien

Le malathion est un insecticide, neurotoxique. Le malathion est très toxique pour les insectes, y compris les insectes utiles, comme les abeilles. L'épandage de malathion sur les zones aquatiques contribue également au déclin des populations d'amphibiens.

Le malathion se décompose en malaaxon, qui est 60 fois plus toxique que le malathion.

Compte tenu de son extrême toxicité, et de par les restrictions d'usage en Métropole et en Europe, dans l'état actuel de sa législation, la Nouvelle-Calédonie ne peut pas contrôler la vente et le bon usage de cette substance active. **En Nouvelle-Calédonie, les usages sont très vastes (arbres fruitiers, carotte, céleri, choux, haricot, tomate).**

### ***Méthomyl***

Le Methomyl est un insecticide de la famille des Carbamates. Il a été introduit en 1966 mais son usage est très encadré du fait de sa toxicité. L'EPA le classe en I et en Restricted Use Pesticide (RUP) uniquement achetable et utilisable par des opérateurs certifiés.

- PAN Bad Actor
- Perturbateur endocrinien

L'OMS le classe en Ib, Très dangereux.

**En Nouvelle-Calédonie, les produits contenant du méthomyl sont homologués pour des usages très étendus (choux, haricot, laitue, maïs, tomate, pommes de terre, poivrons, pêcher, choux de chine, concombre...), ce qui augmente le risque.**